

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE ST-HENRI, No 12

Le cercle St-Henri, No 12, a tenu récemment une de ses plus importantes assemblées. Le Bureau Exécutif y était représenté par MM. Chs Duquette, 2e Vice-Président général et Inspecteur en chef, et Geo. Monet, Secrétaire général.

La question de la centralisation de la caisse des malades fut le principal objet des délibérations.

A l'ordre du jour "Suggestion pour le bien de l'Association", sur l'invitation du Président du cercle, M. l'Inspecteur en chef expliqua cette question et, avec toute l'éloquence qu'on lui connaît, fit l'historique de la caisse des malades de l'Alliance Nationale depuis sa fondation.

Pendant une heure et trois quarts, les membres du cercle ont suivi avec beaucoup d'attention le magistral exposé de M. Duquette. Après avoir signalé les avantages du système de caisse locale, M. l'Inspecteur en chef fit voir aussi les avantages de la centralisation. "Placer tous les membres de la société sur le même pied d'égalité, rendre à tous la même somme de justice, la même équité, établir plus de solidarité entre les membres et entre les cercles et par ce moyen rendre la société plus forte, sa capitalisation plus effective, par conséquent augmenter ses garanties et son influence. — Dans le monde, nous vivons les uns pour les autres et ce grand principe humanitaire doit surtout être observé par les membres des sociétés de bienfaisance.—Votre cercle est riche; il ne lui faut pas pour cela agir avec égoïsme. Dans le monde, les forts doivent aider les faibles, les riches, tendre la main aux pauvres et ceux qui sont privilégiés "au point de vue de la santé doivent ne pas perdre de vue que c'est à eux qu'il appartient "de prendre soin des malades".

Pour toutes ces raisons, il demande aux membres du cercle St-Henri de se joindre au grand mouvement de la centralisation qui se réalise si rapidement et qui sera très probablement un fait accompli avant deux mois.

Après l'éloquent plaidoyer de M. Duquette, plusieurs membres du cercle prirent part à la discussion et exprimèrent leur manière de voir sur ce point, entre autres MM. Jos. Turgeon, Geo. Poirier, J. P. Brault, Wilf. Blanchard, J. Nap. Charron, Aimé Potvin, Ls Lemieux, et J. A. Pilon.

Après cette discussion, la proposition suivante a été soumise à l'assemblée: "Proposé par M. Aimé Potvin, appuyé par M. Ernest Patenaude, que les membres du cercle St-Henri prient respectueusement le Bureau Exécutif de bien vouloir procéder à la dissolution de la caisse locale des malades du cercle et à l'inscription des membres à la caisse centrale." Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Après l'adoption de cette résolution, M. Duquette félicita les membres sur le beau mouvement qu'ils venaient de faire. "Cet acte de votre part est d'autant plus admirable que votre cercle est le plus riche de la Société. "La réserve requise pour le cercle St-Henri n'est que de \$4095.00 et son capital est de "\$11,000.00, soit au delà de 260 pour cent de la "réserve requise. Le bel exemple que vous venez de donner, je n'en doute pas, sera suivi "par les 18 cercles qui restent à centraliser et

"vous aurez contribué, dans une grande mesure à cette réforme si importante qui augmentera l'influence de notre Association dans "une si grande proportion".

Ces dernières paroles de M. Duquette furent couvertes d'applaudissements et provoquèrent un enthousiasme général.

CERCLE VERDUN, No 160

Mardi, le 17 mars, ce cercle avait convoqué spécialement ses membres pour étudier la question de la centralisation de la caisse locale des malades. Le Bureau Exécutif était représenté par M. Chs Duquette, 2e Vice-Président général et Inspecteur en chef et Dr Théo Cyphot, Médecin en chef.

Comme dans la plupart des cercles, M. Duquette fut chargé d'expliquer cette importante question. Durant plus d'une heure, il exposa aux membres les raisons, qui, dans son opinion, militent en faveur de la centralisation de la caisse des malades.

Ont aussi pris part à la discussion, le Dr Théo. Cyphot, J. A. A. Leclair, Secrétaire-archiviste, Léon Vidal et le débat fut terminé par quelques remarques de la part du Président du cercle, M. Victor Bougie.

Après cela, la résolution présentée par M. J. A. A. Leclair, appuyée par M. Raphael Sénécal, à l'effet de centraliser la caisse locale des malades fut adoptée à l'unanimité des voix.

L'assistance était nombreuse et les discours ont été particulièrement instructifs.

CERCLE OLIER, No 127

Mercredi, le 18 mars, ce cercle a tenu, dans la salle Idéal, 980 St-Denis, une séance extraordinaire au cours de laquelle la question de la centralisation de la caisse des malades a été examinée. Le Bureau Exécutif était représenté par MM. Chs Duquette, 2e Vice-Président général et Inspecteur en chef et Geo. Monet, Secrétaire général. La plupart des membres s'étaient rendus à cette assemblée.

Le premier discours prononcé sur cette importante question a été celui de M. Duquette qui, expliqua tous les avantages et les inconvénients des deux systèmes de caisses des malades. Il termina en faisant un chaleureux appel aux membres, en faveur du système de caisse centrale, parce que, dit-il, c'est le seul moyen possible pour rendre à tous les membres de la société la même somme de justice et d'équité.

Après l'éloquent discours de M. Duquette, quelques remarques ont été faites sur ce sujet par MM. Yvon Lamontagne, avocat, J. Elphège Marier, avocat, Hypolite Courtien et C. E. E. Authier.

Il fut ensuite proposé par M. Aug. Comte, appuyé par M. L. H. Guertin, "que les membres de ce cercle prient respectueusement le Bureau Exécutif de procéder immédiatement à la centralisation de la caisse des malades aux termes de l'article 211c des statuts." La lecture de cette résolution fut acclamée et adoptée à l'unanimité.

Il semble que la question de la centralisation des caisses locales des malades de l'Alliance Nationale est de plus en plus populaire et M. le Vice-Président général, après l'assemblée, nous

déclara qu'à l'heure qu'il est, sur 400 cercles 17 seulement possédaient des caisses locales et que cette question recevait partout où elle était soumise, l'approbation presque unanime. Il espère qu'avant longtemps tous les cercles se seront joints au mouvement et que l'Alliance Nationale possédera une caisse centrale qui augmentera davantage son influence et ses garanties.

L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

La production de l'Ontario et de Québec

Quelques chiffres comparatifs concernant la production industrielle dans l'Ontario et Québec.

Quelques chiffres comparatifs concernant la production industrielle dans l'Ontario et Québec.

INSTRUMENTS ARAOIRES

	Capital	Nombre M'atures
Ontario.....	\$44,201,532	54
Québec.....	767,743	13

AUTOMOBILES

Ontario.....	\$4,669,256	8
Québec.....	rien	0

CARROSSERIE

Ontario.....	\$9,602,753	150
Québec.....	2,002,364	77

PRODUITS DES MOULINS A FARINE

Ontario.....	\$22,918,407	574
Québec.....	6,083,493	318

PRODUITS DE FONDERIES

Ontario.....	\$36,130,705	290
Québec.....	9,310,545	118

CONSERVES DE FRUITS ET LEGUMES

Ontario.....	\$4,984,233	66
Québec.....	379,821	10

MEUBLES

Ontario.....	\$10,721,185	119
Québec.....	2,388,472	16

CUIRS TANNES

Ontario.....	\$13,931,385	55
Québec.....	2,104,183	39

IMPRIMERIE ET RELIURE

Ontario.....	\$9,602,688	87
Québec.....	2,801,507	72

ABATTOIRS ET SALAISONS

Ontario.....	\$7,399,665	31
Québec.....	2,897,000	17

RENDRE HEUREUX CEUX QUI NOUS ENTOURENT.

Chercher à rendre heureux; C'est être prêt à sacrifier un plaisir personnel pour donner un plaisir à un autre. C'est se regarder comme au service de tous et agir sans éclat, sans parade, sans vouloir paraître dévoué.

C'est vivre avec ceux que nous aimons sur tout, avec aisance, simplicité — demandant, recevant, donnant avec une joie plus intime qu'expansive.